

# Un Etat JUIF et démocratique Les Intellectuels français depuis le début de l'Intifada

**Anne Lifshitz-Krams**

Chargée de recherches au CNRS,

auteur entre autres de

*La naturalisation des Juifs en France au  
xix<sup>e</sup> siècle*, Paris CNRS Éditions, 2002.

**C**omment définir les intellectuels ?  
Est-ce ceux qui ont une chaire en faculté ?

Ceux qui font les titres des médias y compris les journalistes ? Peut-on classer comme intellectuels les représentants d'organisations comme la Ligue des Droits de l'homme ou Reporters sans Frontière ? En outre, de Finkelkraut – considéré par certains comme le représentant du « sionisme » pur et dur – à Badiou qui n'envisage pas que les Juifs puissent s'auto-définir hors de la définition donnée par les nazis, le champ des idées concernant l'Etat juif, parmi ceux que l'on a coutume de nommer « intellectuels », est énorme. Impossible alors d'en faire le tour de façon exhaustive. Et il serait à l'inverse réducteur de se focaliser sur les théories de tel ou tel intellectuel médiatique. J'ai donc choisi de décomposer un « climat » général qui se dégage à partir d'un état des lieux de ce qui est publié et mis en avant dans ce qu'on pourrait appeler au sens le plus large le « landernau intellectuel » français, c'est à dire le microcosme de la presse, de l'édition et d'Internet quand est abordée la problématique « Juif et démocratie ».

Trois grands « moments » ou étapes qui ne sont pas forcément successifs peuvent alors être retenus de ce tour d'horizon. Le premier moment, qui pourrait

s'intituler « Israël, l'arbre qui cache la forêt », c'est la focalisation unique sur ce point du globe qui finit par envahir tout débat politique voire philosophique à tel point qu'on trouve normal de glisser d'un débat d'idées, sans références au réel, sur la religion et l'Etat à une mise en examen du comportement israélien, seul Etat basé sur la religion juive. Dans le deuxième, que j'ai nommé « cachez cet Etat juif que je ne saurais voir », on passe cet examen des pratiques d'Israël, Etat juif au refus d'un Etat qui se définit comme « juif » ; et la troisième étape « cachez ces Juifs que je ne saurais voir » est un déni fait aux Juifs de se poser en tant que communauté ou peuple. Chacun de ces moments est illustré par un ouvrage récent qui, par l'accueil qu'il a reçu dans certains milieux intellectuels français, semble le symboliser.

### **L'arbre qui cache la forêt.**

On a largement évoqué l'inflation d'ouvrages et d'articles de presse sur Israël et le conflit au Moyen-Orient. Côté édition, il suffit d'interroger le catalogue en ligne de la Bibliothèque Nationale sur le mot « Israël » pour en avoir confirmation : entre 30 et 40 ouvrages sont parus en français chaque année entre 2001 et 2008. Plus de 300 notices pertinentes<sup>1</sup> pour toute la période.

Côté presse, rien qu'au mois d'octobre 2008, 73 articles abordaient le thème d'Israël dans le quotidien *Le Monde*, 500 articles la dernière année, et si on recherche depuis le premier janvier 2001, plus de 2 500. Un nombre si important que leur moteur de recherche ne sait plus le gérer. Quant à Internet, Google France propose 15 200 000 pages comportant le mot Israël.

On sait aussi la focalisation presque unique de certaines associations de droits de l'Homme sur ce point du monde. Un rapport réalisé par le journaliste Clément Weill Raynal<sup>2</sup> avait ainsi démontré en son temps – à partir de l'analyse de ses communiqués – la focalisation du MRAP. A titre purement anecdotique on s'amusera de constater qu'une recherche d'informations sur les actions des associations de droits de l'homme concernant l'esclavage moderne, nous a conduit, dès la première page proposée par le moteur de recherche Google, à un rapport de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), daté du 25 août 2003 intitulé... « Les travailleurs migrants en Israël : une forme contemporaine d'esclavage »<sup>3</sup>. Malgré toutes nos recherches sur les mots « esclavage » et « migrants », nous n'avons retrouvé – au moins sur Internet – aucun autre rapport spécifique de ces associations concernant un autre pays sur ce thème. Il semblerait que, pour la FIDH, il n'y ait pas d'autre pays qu'Israël dont « l'esclavagisme » mériterait un rapport séparé des études générales sur le travail illégal. Il y a à l'évidence un intérêt passionné pour « le cas israélien »

qui finit par donner à ce petit Etat d'Israël un rôle central dans les analyses géopolitiques au point d'en oublier tous les autres facteurs.

Le livre de John Mearsheimer et Stephen Walt, *Le lobby pro-israélien et la politique étrangère américaine*<sup>4</sup> illustre bien cette unique focalisation. Oubliant le jeu permanent des lobbys aux USA et par exemple le lobby pétrolier ou celui des armes, l'ouvrage se focalise sur un objet unique et « découvre » ainsi le rôle central qu'aurait eu « depuis des décennies » ce lobby dans l'orientation de la politique étrangère des Etats Unis, au point selon eux de lui faire prendre des décisions totalement contraires à ses intérêts.

Cet ouvrage avait été publié dans un premier temps sur Internet sous la forme d'un long article qui, le jour même de sa parution aux USA, était déjà dans sa version française sur tous les sites pro-palestiniens en langue française. Edité sous forme d'ouvrage en 2006 aux Etats Unis, il faut à peine quelques mois pour qu'il soit traduit en français et figure en bonne place et avec des commentaires élogieux dans la presse et sur la plupart des sites de promotion littéraire. Ainsi dans *Libération* du 4 octobre 2007, Philippe Grangrereau affirme « Compte tenu des tabous historiques et sémantiques qu'elle aborde, cette étude a demandé un courage considérable à ses deux auteurs ». Cette notion du « courage » qu'il faudrait pour aborder la critique d'Israël ou de ceux qui le soutiennent revient souvent dans les médias. Dans un article dithyrambique publié par la *République des lettres* le 6 septembre – avant même la parution du livre – et qui met en accusation ses détracteurs, on lit ainsi : « En brisant le tabou sur l'alliance israélo-américaine, les deux intellectuels ont pris le risque de voir briser leur carrière et leur réputation par les groupes de pression qu'ils dénoncent »<sup>5</sup>.

Quand se pose la question du lien entre démocratie et religion, vieux débat chez les intellectuels, aussi ancien pourrait-on dire que la démocratie qui s'est en grande partie construite contre l'emprise du religieux sur la vie politique – on pourrait s'attendre à ce que s'agissant de la position du judaïsme on s'intéresse comme dans le cas des autres religions à ce que disent les textes ou les philosophes. Il n'en est rien : l'Etat d'Israël reste l'arbre qui cache la forêt du débat philosophique.

En témoignent par exemple le numéro d'octobre 2002 de la Revue « *Cités* » intitulé « Religions et démocratie – judaïsme, christianisme, islam, bouddhisme » ou encore la Table Ronde organisée par les amitiés judéo-chrétiennes à Paris en novembre 2007 et intitulée « laïcité juive et laïcité chrétienne ». Ces deux dossiers sont très différents (au moins du point de vue des organisateurs). Ils sont me semble-t-il assez représentatifs de l'ensemble. Leur intérêt vient surtout du fait qu'on peut les considérer comme insoupçonnables du point de vue des intentions.

Commençons par la *Table Ronde* de 2007. Elle est arbitrée par Simon Midal, personnalité bien connue du monde associatif juif, entre autres secrétaire général du Comité français pour Yad Vashem et ancien Président du B'nai B'rith France. Le débat met en présence deux philosophes : Paul Thibaut (ancien directeur de la Revue *Esprit*, alors à la tête de l'Amitié judéo-chrétienne de France), qui parle de la conception française de la laïcité et de ses déboires et Marcel Gauchet, directeur d'études à l'EHESS et rédacteur en chef de la Revue *Le Débat*, spécialiste reconnu de l'étude du lien entre religion et démocratie et en particulier du christianisme, qui est chargé de mettre en perspective « la laïcité actuelle ». Le troisième intervenant est un juriste, Claude Klein (ancien doyen de la faculté de droit de l'Université hébraïque de Jérusalem, spécialiste du système politique israélien) dont le sujet est « la laïcité, le sionisme et l'Etat d'Israël ». Dès l'abord, on voit que si il y a parallélisme entre les sujets traités par Paul Thibaut et Claude Klein, leurs disciplines respectives les incite à traiter le sujet sur un plan différent : d'un côté des philosophes, de l'autre un juriste ; d'un côté des principes, de l'autre des faits. Le déséquilibre est encore plus flagrant si on examine les différentes collaborations au dossier de la revue « *Cités* », émanation du CNRS, dont le directeur de rédaction est Yves Charles Zarka, directeur de recherches dans ce même institut.

*Quel avenir pour le christianisme dans la démocratie moderne ?* S'interroge Jean-Louis Vieillard-Baron, philosophe spécialiste de Hegel et Directeur du Centre de Recherche sur Hegel et l'Idéalisme Allemand à Poitiers.

*Liberté et souveraineté politique dans le catholicisme.* Propose Lucien Jaume, agrégé de philosophie et docteur en sciences politiques, directeur de recherches au CEVIPOF (laboratoire du CNRS et de Sciences Po), dont la thématique habituelle est « l'Etat moderne »

*Ethique protestante et éthos démocratique.* Tel est le sujet de Franck Lessay, professeur à Paris III, philosophe et angliciste, spécialiste de l'histoire des idées en Grande-Bretagne.

Sous le titre *Islam et démocratie*, l'analyse est confiée à Mohammed Arkoun, philosophe et historien de l'Islam, professeur émérite d'histoire de la pensée islamique à Paris III.

Le bouddhisme est lui représenté par un entretien du philosophe Michaël Xifaras avec Hubert Durt, professeur de philologie et d'histoire bouddhique à l'université de Tokyo, l'entretien est titré : *Bouddhisme et politique*.

Quant on passe au judaïsme, le titre de l'article de Michel Abitbol est déjà évocateur d'un contenu bien moins philosophique : *Démocratie et religion en Israël*. Michel Abitbol est orientaliste, professeur à l'université hébraïque de Jérusalem, spécialiste de l'Afrique du Nord et du judaïsme maghrébin.

Le dossier est en outre complété – ce n'est pas un hasard – par un « débat » sur l'antisémitisme dans lequel interviennent outre Yves Charles Zarka qui l'introduit, Pierre André Taguieff, Raphaël Draï, Lucien Jaume (qui commente les ouvrages de Taguieff et Konopnicki) et Michel Abitbol (qui commente celui de Raphaël Draï)

Pourquoi citer en long, en large et en travers les titres et qualités de tous les intervenants ? C'est qu'ils sont significatifs de l'écart de traitement selon que l'on parle du rapport des autres religions avec la démocratie ou du rapport entre « juif » et « démocratie ». Un aréopage de philosophes, spécialistes de l'Etat et/ou de la religion, se penche sur la théorie du lien entre « leur » religion et l'Etat ou la politique, mais dès que l'on aborde la question juive, c'est un non philosophe, non spécialiste du fait religieux qui se focalise sur un seul point : le nom juif de l'Etat d'Israël. Est-ce parce qu'il n'y a qu'un seul Etat juif et une multitude d'Etats se disant chrétiens ou musulmans ? En tout cas tout se passe comme si l'existence de ce seul Etat et ses pratiques politiques réussissait à interdire le judaïsme du débat philosophique pour le ramener en permanence au niveau du fait israélien, alors même qu'à l'inverse, chacun s'évertue dans le débat à démontrer pour les autres religions, et singulièrement pour l'Islam, la distance entre les pratiques politiques des pays se réclamant de cette religion et les textes.

Une recherche sur Internet ou dans les catalogues de bibliothèques, ne propose que peu d'ouvrages, d'articles ou de colloques portant sur la période contemporaine où la question du lien entre religion et démocratie était ainsi posée de façon strictement parallèle pour le judaïsme et pour les autres religions, c'est à dire en dehors de tout lien avec le contexte israélien.

On est bien là dans le cas de « l'arbre qui cache la forêt ». Mais cette « survi-sualité » d'Israël, côté face de la pièce a un côté pile qui est un ardent désir de ne pas le voir en tout cas pas comme Etat juif.

### **Cachez cet Etat juif que je ne saurais voir**

En juin 2007, *Le Monde* 2 et Medbridge, (présidée par François Zimeray) organisaient un voyage d'écrivains en Israël. Chacun devait ensuite faire un compte rendu d'une page dans la revue. L'un de ces récits était particulièrement frappant. L'« écrivaine » racontait que le jour prévu pour la visite à Yad Vashem, elle avait brutalement perdu la vue. Refus symbolique de voir, mais de voir quoi ? Cet Etat juif ? C'est une hypothèse.

Un refus en tout cas qui n'est pas sans évoquer celui des associations de droits de l'Homme qui organisent régulièrement des missions en « Israël-Palestine » mais traversent en fait Israël sans s'y arrêter et sans le voir. Ainsi, quand Handicap International annonçait en page d'accueil de son site : « Au pied du

mur” : Patrick Segal, membre associé de Handicap International, et Jean-Baptiste Richardier, directeur général, se sont rendus en Israël et dans les Territoires occupés, où l’association soutient les acteurs locaux », on s’aperçoit très vite en cliquant sur le lien que d’Israël, ces humanitaires – qui s’étendent sur le courage des enfants palestiniens blessés par l’armée israélienne<sup>6</sup> – n’ont dû voir que l’aéroport, et qu’ils n’ont certainement rencontré aucun des enfants israéliens handicapés par les bombes palestiniennes. Ce qui est vrai pour Handicap International l’est aussi de bien d’autres organismes comme Médecins sans Frontières qui dans ses fiches par pays ne propose même pas Israël.

Ce n’est pas par hasard que Pierre Poupard, représentant spécial de l’Unicef en Cisjordanie, Gaza et Jérusalem avouait à Genève, le 15 novembre 2001 – après avoir fait le tour des souffrances des enfants palestiniens – que l’Unicef ne disposait « pas de données sur l’impact du conflit sur le psychisme des enfants israéliens, mais que ceux-ci souffrent, très vraisemblablement, eux aussi, de stress émotionnels causés par le conflit ». On peut aussi rappeler qu’en 2002, la FIDH publiait un rapport commun avec Médecins du Monde sur les victimes civiles palestiniennes de l’Intifada. En 2003, Médecins du Monde a voulu publier l’équivalent sur les victimes israéliennes. C’est seule qu’elle a dû le faire : la FIDH n’est pas partie prenante du rapport consacré à Israël.

L’affaire de la Croix Rouge est emblématique. Cet organisme réunit des associations de secours de tous les pays sous les bannières de la croix chrétienne depuis 1863, puis du croissant musulman et du Lion et du soleil rouge (emblèmes reconnus depuis 1929) car, je cite, « les pays musulmans estiment que, par sa nature même, la croix est offensante pour les soldats musulmans ». Mais il a longtemps rejeté la candidature du Maguen David Adom au prétexte bien commode que son symbole ne serait pas « réglementaire » – la Croix-Rouge ayant décidé, nous disait-on, de ne plus ajouter de nouveaux emblèmes. Pour être accepté l’organisme israélien devait donc choisir entre... la croix chrétienne et le croissant musulman. Il a fallu les menaces des associations américaines qui ont retenu leurs financements, pour que les choses évoluent. Mais au lieu de reconnaître l’emblème israélien existant – trop « juif » – il a fallu pour cela inventer un nouveau symbole non confessionnel : le cristal rouge.

Un Etat défini comme « juif » peut-il être démocratique ? Israël serait, nous disent par exemple Alain Diekhoff ou Régis Debray, une « démocratie ethnique ». Si certains ajoutent « au même titre que la Grèce ou que d’autres pays », pour d’autres, un Etat juif, donc défini sur le mode ethnique, ne peut être que non démocratique et même pire : un pays d’apartheid. Et puisque cet Etat juif n’est pas « visible », pourquoi ne pas proposer autre chose à la place : seul serait démocratique un Etat binational.

Après la vague d'intérêt pour le passé israélien à partir des « découvertes » des nouveaux historiens, et puisque le « péché originel » de l'Etat d'Israël était inéluctable, vient donc dans le courant du « post-sionisme » la déconstruction de son futur. Ici le livre de référence pourrait-être le *Vaincre Hitler* d'Avraham Burg<sup>7</sup>. Ex-président de la Knesset et ancien directeur de l'Agence juive il affirmait pourtant en 2007 à *Haaretz* que « la définition d'Israël en tant qu'État juif mène à sa perte. Un État juif est explosif. C'est de la dynamite » et il réclamait de ce fait la suppression de la loi du retour. Paru en Israël en juin 2007, le livre est traduit en France quelques mois plus tard et son succès va bien au delà des milieux pro-palestiniens. Tous les journaux et tous les magazines le commentent abondamment avant même son édition française. Ainsi son interview dans *Haaretz* est immédiatement reprise par Alain Gresh pour *Le Monde Diplomatique* (il s'agit selon lui, d'un « livre bombe ») et par Michel Bôle Richard dans *Le Monde*. Dans *La Croix*, Jean Christophe Ploquin le juge « généreux et corrosif ».

Dès lors qu'un Israélien, qui plus est un homme politique ayant occupé des hautes fonctions dans l'Etat peut proposer une telle solution, c'est une autorisation à toutes les interrogations. Ainsi Alain Policar<sup>8</sup> peut, sans problème, publier sur le site *Rue 89* (en juillet 2008) un article intitulé « Israël est-t-il un Etat juif ou l'Etat des Israéliens ? ». Il écrit : « Il est courant de subordonner la survie d'Israël à la perpétuation de sa nature juive. (...) Contre quel adversaire se déploie cette thèse, incontestablement peu discutée bien que fort discutable ? Contre les tenants d'une conception de la citoyenneté fondée sur les droits individuels (...) Israël, il est trivial de le rappeler, n'est pas un Etat laïc. Nombreux sont ceux qui imaginent que la laïcité, c'est-à-dire la neutralité de l'Etat, constituerait une rupture avec le projet sioniste. Mais, première objection, que reste-t-il de celui-ci, aussi légitime qu'il ait pu paraître ? (...) Mais dira-t-on si le sionisme n'est plus la source de légitimité d'Israël, comment ce pays pourra-t-il justifier son existence aux yeux du monde ? La réponse n'est certes pas aisée et elle ne le serait pour aucun Etat confronté à la question de son droit moral à se perpétuer malgré les guerres injustes qu'il a conduites (ce qui signifie que la question ici posée vaut pour un très grand nombre d'entités étatiques). Une esquisse de solution peut être recherchée dans une conception civique de l'appartenance nationale. (...) La neutralité de l'Etat exige également que la justification des politiques publiques ne puisse se fonder sur une préférence pour une conception du bien commun controversée. (...) Cela impliquerait le courage de renoncer à la Loi du retour qui, en posant une affinité élective avec une catégorie d'hommes, constitue une entorse aux principes démocratiques. Cette renonciation, de surcroît, pourrait faciliter celle au droit systématique au retour

des réfugiés palestiniens. Ainsi, d'Etat juif, Israël deviendrait l'Etat de ses citoyens juifs et arabes, bref l'Etat des Israéliens.

Il va sans dire que ceci ne signifie nullement qu'Israël doive cesser d'être un éventuel refuge pour les Juifs persécutés. Une communauté juste ne peut rester insensible à la persécution, et l'histoire et l'identité israéliennes se sont largement construites dans l'attention au désarroi des Juifs de la diaspora. Devenir une « société décente » (Avishai Margalit) exige donc désormais une semblable attention aux souffrances des Palestiniens. On ne peut qu'ardemment souhaiter que les années à venir donnent au monde l'image d'un Etat des Israéliens composé de citoyens pourvus de suffisamment de lucidité pour prendre conscience du tort infligé à autrui et trouver dans cette lucidité reconquise les ressorts d'un autre type d'attachement à la nation. »

Cet article n'est que l'un parmi beaucoup d'autres sur le sujet. Il reflète une certaine tendance : au nom de la laïcité et de la démocratie, Israël est sommé de renoncer à son identité juive. La première phrase du dernier paragraphe ne fait que souligner la tartuferie de la proposition. D'autant que la contradiction n'est jamais loin. Ainsi, parfois les mêmes qui voudraient éradiquer l'aspect « juif » d'Israël, n'ont aucun état d'âme contre les partis « démocrates chrétiens » en Europe, et ils célèbrent les partis islamistes comme le Hamas ou le Hezbollah comme la victoire de la démocratie. C'est le cas par exemple de Régis Debray qui en février 2008, à son retour de « Terre Sainte » dit au *Figaro* qu'il est « rebuté par la remontée d'un nationalisme théologique [en Israël] qui fait revenir au premier plan l'archaïque et le tribal. », mais qui dans une interview sur *France 24*, trois mois plus tard (en mai 2008), répond à Ulysse Gosset : « Evidemment qu'il faut parler avec le Hamas. Ils ont été élus démocratiquement. Vous allez me dire qu'ils ont une charte mais tous ces mouvements ont eu des chartes qu'ils laissent peu à peu de côté. Dire que le Hamas veut la destruction d'Israël me semble aujourd'hui insister sur un problème qui n'est plus d'actualité chez beaucoup de militants palestiniens de ce mouvement. Ce mouvement est prêt à entrer en politique. » Et il ne viendrait à l'idée d'aucun d'eux d'écrire un tel article pour sommer le Pakistan ou tel autre état se définissant par sa religion ou par l'origine de ses habitants (par exemple l'arabité) de renoncer à cette définition.

Dans la foulée, on demande à Israël de renoncer à son drapeau ou à son hymne national : ils sont trop juifs et ne pourraient être reconnus par les citoyens non juifs. En mars 2007, c'est un éditorial de *Haaretz* qui est repris immédiatement dans la presse française et sur des centaines de sites Internet en français. Amos Schoken, l'éditorialiste, écrit : « J'adore la Hatikvah. Mais il est temps de la modifier. De modifier les paroles. Il est temps de la remplacer par

un hymne que tous les Israéliens puissent chanter en toute conscience, non-Juifs comme Juifs. Un hymne que plus d'un million de citoyens arabes puissent reprendre en chœur ». La raison de cet article : le seul ministre arabe du gouvernement, qui appartient à un parti « sioniste » mais se dit « non-sioniste », refuse de le chanter car il fait allusion à « l'âme juive ». Certains footballeurs arabes israéliens refuseraient aussi de se lever pendant l'hymne : c'est nous dit-on qu'ils ne peuvent se reconnaître dans ce drapeau à l'étoile de David, ni dans cet hymne qui fait trop référence aux Juifs. Et puisqu'il faut aller jusqu'au bout, pourquoi ne pas renoncer au nom Israël et à la langue hébraïque, autant de symboles du judaïsme de cet Etat ?

Israël n'est pourtant pas le seul pays à arborer un drapeau ou un hymne incluant un symbole ethno-religieux. La Grèce, la Suisse, l'Angleterre et tous les pays nordiques arborent un drapeau portant la croix. La religion dans tous ces pays est religion d'Etat. Selon la légende, la croix scandinave aurait pour origine le roi danois Valdemar 2 (1170-1241), qui à la veille de la bataille de Lyndanisse, vit apparaître dans le ciel une croix blanche ; le monarque interpréta cette vision comme un signe du Christ lui ordonnant de massacrer les Estoniens, ce qu'il fit « proprement » le lendemain. Pourtant nul ne se demande ce que peut ressentir un citoyen norvégien ou suédois d'origine estonienne quand il voit se lever ce drapeau. Combien de pays arborent un symbole de l'Islam sur leur drapeau ? Combien glorifient Dieu ou Allah dans leur hymne ? Que pensent les citoyens d'une autre religion ou d'une autre origine quand ils chantent que l'Islam sauvera le monde ou glorifient l'âme slave ?

De fait, la démocratie qualifiée par certains « d'ethnique » n'est pas spécifique à Israël, et Israël – si on le définit ainsi – n'en est certes pas le représentant le plus extrême. Prenons le cas de la Grèce. Selon le philosophe Marcel Gauchet dont il était question plus haut, l'Église orthodoxe est en Grèce dépositaire de l'identité nationale. La religion, la langue et la citoyenneté grecque ne font qu'un. Autrement dit, un citoyen grec pratique nécessairement la religion grecque orthodoxe et parle obligatoirement la langue grecque. En vertu du traité de Lausanne de 1923<sup>9</sup> la minorité turque musulmane de Thrace n'est pas soumise au code civil grec et applique la loi coranique.

La Constitution grecque définit l'éducation comme une « mission fondamentale de l'État ayant comme but [...] le développement de la conscience nationale et religieuse des Grecs ». En vertu de ces principes, l'enseignement religieux, selon le rite de l'Église orthodoxe, est obligatoire dans toutes les écoles primaires et secondaires ; il est interdit d'embaucher des professeurs non orthodoxes ; et l'autorisation d'un évêque orthodoxe est obligatoire pour la construction ou la réparation des lieux de culte des autres religions.

Pourtant, s'il y a aujourd'hui quelques contestations interne au pays et si l'entrée dans l'Europe a mis la question sur le tapis, on ne voit guère dans la presse française d'articles reprenant ceux de la presse grecque sur le sujet et encore moins d'articles originaux exigeant que l'Etat orthodoxe grec se « dégréçise » (pour utiliser un barbarisme) ou disparaisse en tant qu'Etat, comme on demande à Israël de se « désioniser ».

Récemment, 40 Juifs anglais ont publié un manifeste – largement repris sur les sites Internet français – affirmant qu'ils renoncent à leur « droit au retour qui, selon eux, serait inique ». Bien des pays dans le monde – la France compris – basent pourtant leur droit à la nationalité en partie sur le droit du sang, accordant de plein droit la nationalité à tout descendant d'un ancien ressortissant qui en ferait la demande<sup>10</sup>. Le droit au retour des Juifs en Israël n'est finalement rien d'autre que l'application de ce principe dans un pays qui se considère comme héritier de l'ancien Israël. Pourrait-on imaginer un groupe de descendants de Français publier ce genre de manifeste ?

### **Cachez ces Juifs que je ne saurais voir.**

Après la manifestation d'avril 2002 contre l'antisémitisme, la rubrique du courrier des lecteurs du *Figaro* proposait un article qui demandait aux Juifs, justement parce que juifs, de se tenir à l'écart et de ne pas manifester contre un sujet qui les touchait de trop près. Depuis cette date, de nombreux intellectuels – juifs ou non – s'exprimant dans la presse n'ont cessé de sommer les Juifs de ne pas soutenir Israël ou à l'inverse faisaient leur « outing » comme Juifs pour mieux rejeter ce soutien. Le soutien à Israël nous dit par exemple à plusieurs reprises Esther Benbassa serait non seulement facteur d'antisémitisme, mais en outre il exacerberait en retour les autres communautarismes<sup>11</sup>. Quant aux accusations d'antisémitisme, elles viseraient le plus souvent à « empêcher la critique d'Israël ». Une formule inventée par Pascal Boniface<sup>12</sup> qui a fait fortune et est désormais reprise sans autre vérification aussi bien sur les forums Internet que dans les ouvrages les plus sérieux, qui sert aussi bien à s'auto-disculper qu'à disculper tous ses camarades de combat tout en désignant des coupables : les « sionistes », car le mot « juif » est désormais prohibé.

De même qu'on enjoint à Israël de renoncer à son identité juive, de même, d'Alain Badiou, qui exige des Juifs qu'ils abandonnent « le nom juif » dont le sens aurait été une fois pour toute fixé par les nazis, à Edgar Morin ; qui fait l'éloge du marranisme, on réclame des Juifs et d'eux seuls qu'ils abandonnent une identité qui les isolerait et les empêcherait d'adhérer à la société multiculturelle et métissée, seule démocratique... où toutes les cultures sauf une seraient légitimes à s'exprimer en toute liberté. Identité d'ailleurs, prétendent plusieurs

voix de plus en plus fortes, qui ne serait qu'un mythe et ne correspondrait à aucune réalité historique.

La contradiction ne leur paraît pas flagrante quand un Alain Badiou par exemple fait l'éloge du voile dans un article du *Monde* daté du 22 février 2004, au nom du fait que l'Islam est la « religion des pauvres » et que « La loi sur le foulard est une loi capitaliste pure : elle ordonne que la féminité soit exposée (...) En vérité, dit-il, la Loi foulardière n'exprime qu'une chose : la peur. Les Occidentaux en général, les français en particulier, ne sont qu'un tas frissonnant de peureux. De quoi ont-ils peur ? Des barbares, comme toujours. Ceux de l'intérieur, les « jeunes des banlieues » ; ceux de l'extérieur, les « terroristes islamiques ». Pourquoi ont-ils peur ? Parce qu'ils sont coupables, mais se disent innocents ». Peu importe aussi qu'Edgar Morin, admirateur de l'esprit marrane quand il s'agit des Juifs, dise par ailleurs, encore dans *le Monde*, le 22 décembre 2001 : « Une idée intéressante, qui aurait pu être féconde, encore qu'elle fût une idée de Ben Laden, c'était de reconstituer le califat, c'est-à-dire un vaste espace de civilisation islamo-arabique, qui, par là même, aurait surmonté les différences nationales. Un peu comme pour l'Europe. Sur la base du "benladénisme", c'est évidemment épouvantable. Mais il y a quelque chose de fécond dans l'islam, dans une perspective éventuellement démocratique, c'est l'idée d'"ouma", cette communauté des croyants. Si vous la "débenladénisez", cela ne me semble pas a priori une idée négative. Je suis pour les grandes confédérations. »

Sans aller aussi loin que Dieudonné qui affirmait « Juif ça n'existe pas, donc antisémite ça n'existe pas », certains assurent : Juif ça n'existe pas, donc la revendication juive à l'auto-détermination et à un Etat n'a pas de sens. Et de ce point de vue, l'engouement des intellectuels français pour l'ouvrage récent de Shlomo Sand, *Comment le peuple juif fut inventé*, n'est pas sans signification.

Dans une interview de Dominique Vidal publiée dans *Témoignage Chrétien* du 7 mai 2008, sur « les contradictions du sionisme », celui-ci fait allusion aux postulats contestables du sionisme, à commencer par la notion de « peuple juif ». Citant à l'appui « L'historien Shlomo Sand » qui « vient de publier à ce sujet en Israël un livre important ». Le livre en question à peine publié en Israël n'était pourtant pas encore accessible en France. Tout juste était-il annoncé comme devant paraître à la rentrée par *Le Monde Diplomatique* – en sandwich entre une pub pour un nouvel opus d'Ilan Pappé et un autre de Avi Shlaïm – que déjà Dominique Vidal en faisait usage pour délégitimer la doctrine sioniste.

Que dit ce « livre important » ? En résumé, que le peuple juif n'existe pas, que tous ou presque les juifs actuels sont issus de Khazars ou de Berbères convertis et sûrement pas des Juifs expulsés par les Romains, d'autant que cette expul-

sion est rien moins que prouvée, et que finalement, les seuls vrais juifs sont... les Palestiniens.

La question de l'existence des Juifs en tant que peuple est devenue un enjeu central du débat (et de la guerre médiatique) au Proche Orient. Si les « sionistes » l'utilisent dans un sens, il est évident que les Arabes en général et les Palestiniens en particulier ont, depuis longtemps, compris l'importance de le nier, par exemple en empêchant les fouilles archéologiques. Et ce n'est pas par hasard que le site Internet de l'Institut du Monde Arabe à Paris, oublie, sous la rubrique « Palestine » de mentionner parmi tous les peuples qui seraient selon eux passés dans la région au cours de l'histoire (grecs, perses...), les Hébreux ou les Juifs. On trouve confirmation de cette négation en lisant, au moment du Salon du livre, un Rebond de *Libération* dans lequel une « écrivaine palestinienne » voulant prouver l'ancienneté du peuple palestinien questionne sans rire : « oubliez vous que Jésus était palestinien ? ». Ce livre de Shlomo Sand, avec un titre aussi provocateur, écrit qui plus est par un historien israélien, paru à point pour fêter les 60 ans d'Israël, était donc une aubaine et une « divine surprise » dans ce débat. Paru fin mars 2008 en hébreu aux éditions Resling, il est publié à Paris chez Fayard en août, à peine le temps de la traduction, alors que la version anglaise n'existe semble-t-il pas encore, ce qui est rare.

L'ouvrage avant sa parution en français était déjà vanté sur des centaines de sites pro-palestiniens ou islamistes francophones comme étant l'ouvrage majeur et d'une irréfutable Vérité qui faisait exploser le « mythe » juif du « peuple élu » sur lequel reposait le sionisme. A peine paru en français, des milliers de lecteurs<sup>13</sup> se sont précipités pour en ingurgiter religieusement la lumineuse Vérité et la régurgiter sur tous les forums Internet comme la nouvelle parole d'évangile démontrant les « mensonges » des « sionistes ». Phénomène sociologiquement, si ce n'est scientifiquement intéressant. Le 10 mars 2009, le Prix « Aujourd'hui » est décerné au livre de Shlomo Sand<sup>14</sup>.

Pourtant comme Maersheimer et Walt aux USA, l'auteur et son livre, faisaient en Israël l'objet d'une polémique de la part des spécialistes qui lui reprochaient entre autres son incompétence en la matière, son incapacité à aller aux sources premières et sa sélectivité. D'autant qu'il était membre du groupe le plus à gauche et le plus antisioniste de la société israélienne, et était l'apologue d'un philosophe français que Zeev Sternhell (spécialiste de l'extrême droite française) décrit comme antisémite et à l'origine du fascisme européen. Beaucoup d'éléments qui tendraient à le rendre suspect avant toute lecture.

D'autant aussi que son livre qui, à nouveau, focalise sur le peuple juif, se garde bien d'aller au fond pour s'interroger sur ce qui définit un peuple et ce qui en fait le lien. Certainement pas la génétique en tout cas, comme il semble croire

que les Juifs se définissent : il n'y a de fait pas de peuple génétiquement pur, et il serait tout aussi faux de dire que les Juifs descendent à 100 % des anciens Hébreux que de dire, comme Sand le laisse entendre, qu'ils n'en descendent pas du tout<sup>15</sup>. Mais c'est aussi sans aucun doute le fait des Palestiniens que Sand juge génétiquement plus proches des anciens Hébreux que les Juifs actuels. Selon la vision de Sand, combien de Français descendraient des Francs ? Probablement aucun. Est-ce que ça fait moins d'eux un peuple ?

Sand et d'autres avec lui, que cela concerne les Juifs ou la naissance d'Israël, veut confronter au détriment des seuls Juifs ou des seuls israéliens le « mythe » des origines à la réalité. Mais quel mythe des origines trouverait grâce si on voulait le confronter à la réalité ? Pourtant chaque peuple a son mythe des origines qui est justement ce qui le fonde comme peuple et personne ne songe à affirmer que puisque ce mythe est faux c'est que ce peuple n'existe pas. Rome est-il vraiment né de deux jumeaux adoptés par une louve ? Est-ce que ce qui définit un peuple n'est pas simplement le sentiment d'en être un ?

La question : « un Etat qui se définit comme juif peut-il être l'Etat de tous ses citoyens, et donc peut-il être une démocratie ? » n'est en soi pas intellectuellement plus absurde que « un Etat qui se définit comme chrétien (ou musulman, ou arabe...) peut-il être l'Etat de tous ses citoyens, et donc peut-il être une démocratie ? ». Elle ne serait pas absurde, n'était-ce qu'elle n'est jamais posée aussi crûment s'agissant des Etats qui se définissent comme catholiques, protestants, musulmans ou arabes par exemple et qu'elle aboutit bien souvent s'agissant d'Israël à une remise en cause d'abord des relations à avoir avec cet Etat, puis du droit même de cet Etat à exister et finalement du droit des Juifs à se définir tels.

Ce qui pose problème, c'est que cette question ne soit posée dans ces termes que pour le seul Israël. Ce qui pose problème, c'est que l'on passe de cette interrogation philosophique à celle du droit à l'existence d'un Etat juif, puis au droit des Juifs – et d'eux seuls<sup>16</sup> – à s'affirmer comme juifs dans une démocratie et finalement à la négation de l'existence des Juifs en tant que peuple ayant une culture et une histoire et pouvant se réclamer du droit à l'autodétermination. On somme à la fois Israël de devenir un Etat binational et les Juifs... d'oublier qu'ils le sont. C'est ce climat général qui est inquiétant.

## notes

1. Pertinentes, cela signifie que les notices où le mot « Israël » se réfère à un sujet trop éloigné de celui qui nous intéresse en ont été ôtées (par exemple la réédition du livre de Pierre Loti *La Galilée* – même si la réédition aujourd'hui de cet ouvrage passé de mode est certainement significative – ou une thèse qui compare le système du divorce en France et en Israël, de même un ouvrage sur l'assistance à la procréation...).
2. Rapport publié le 28 octobre 2004 sur le site du CRIF.
3. <http://www.fidh.org/spip.php?article374>
4. *Le lobby pro-israélien et la politique étrangère américaine* de John Mearsheimer et Stephen Walt est publié simultanément en septembre 2007 par les éditions Farrar Strauss & Giroux (États-Unis), Campus (Allemagne), Kodansha (Japon), Atlas (Hollande), Penguin (Royaume-Uni), Mondadori (Italie) et La Découverte (France).
5. Sur cet ouvrage et son accueil, voir aussi Anne Lifshitz-Krams, « Les médias et Israël, du salon du Livre au 60<sup>e</sup> anniversaire », in *Controverses* n° 10, mars 2009, p. 79-80.
6. « C'est ce qui est arrivé à Fawzeyya. Ce qui surprend le plus en écoutant cette très jeune Palestinienne, à qui il manque une partie des muscles de la jambe arrachés par une balle explosive alors qu'elle marchait à découvert, c'est l'absence de mots haineux, de désir de vengeance à l'égard du soldat inconnu qui l'a tirée comme un lapin. Elle a failli mourir et, ironie de cette situation ubuesque, sa jambe a été sauvée par un chirurgien israélien. D'autres enfants n'ont pas eu sa chance, et d'autres encore ont mué leur douleur en haine tenace, incapables d'exprimer d'autres souhaits que de mourir en martyrs. (...) À l'hôpital de Gaza, la salle de rééducation se remplit d'enfants et d'adolescents mutilés lors des épisodes les plus violents de l'Intifada. C'est l'histoire de David et Goliath, à l'envers. À chaque affrontement, des êtres déchiquetés gisent dans la poussière. Et chaque fois qu'elle mutile la jeunesse palestinienne, l'armée israélienne renforce le sentiment d'injustice et amenuise les improbables processus de paix ; car les enfants sont le cœur de toute nation, et l'avenir de ce en quoi elle espère... »
7. *Vaincre Hitler : Pour un judaïsme plus humaniste et universaliste*, Paris, Fayard, mars 2008.
8. Professeur de Sciences Sociales à la faculté de droit de Limoges et rédacteur en chef de la revue *Les Cahiers rationalistes*, auteur par ailleurs en avril 2002 d'un excellent Rebond de *Libération* sur la spécificité de l'antisémitisme
9. Ce traité de paix entre la Grèce et la Turquie a provoqué l'échange de population entre 400 000 Turcs de Grèce et 1,3 million de Grecs de Turquie. Il reste pourtant aujourd'hui une importante minorité turque en Thrace, atteignant les 40 % dans certaines villes.
10. Un groupe de Québécois d'origine française réclame ainsi la nationalité française.
11. Que ce soit dans plusieurs Rebonds de *Libération*, (11 janvier 2002, 10 avril 2002...), dans le numéro d'octobre 2002 de la Revue *Histoire* ou dans le *Nouvel Observateur* du 22 avril 2004.
12. *Est-il permis de critiquer Israël*, Paris, Robert Laffont, 2003
13. Si on en croit certains sites Internet, l'édition française s'est vendue si vite, que trois tirages successifs ont dû être faits dès le premier mois.

14. Ce prix récompense « un ouvrage politique ou historique portant sur la période contemporaine ». Il est intéressant de savoir qu'il a été attribué au deuxième tour, par 9 voix contre 3 à Jacques Chessex pour *Un Juif pour l'exemple* (Grasset), ouvrage qui curieusement n'apparaît pas dans la sélection finale de six titres publiée un peu partout le 18 février qui outre le livre de Sand inclut : Emmanuel Todd, *Après la démocratie* (Gallimard), Jacques Marseille, *L'argent des Français* (Perrin), Dominique Fernandez, *Ramon* (Grasset), Jean-Pierre Dupuy, *La marque du sacré* (Carnets Nord), Charles Dantzig, *Encyclopédie capricieuse du tout et du rien* (Grasset). Le jury présidé par Jacques Julliard est composé de Christophe Barbier, Nicolas Beytout, Jean Boissonnat, Christine Clerc, Jean-Marie Colombani, Alain Duhamel, Albert du Roy, Jean Ferniot, Franz-Olivier Giesbert, Claude Imbert, Laurent Joffrin, Catherine Nay, Pierre Rostini (secrétaire général), Alain-Gérard Slama et Philippe Tesson.
15. Ce qui est en contradiction aussi bien avec ce que l'on connaît de l'histoire, qu'avec ce que nous apprennent les recherches génétiques ou ce que laissent supposer les règles de vie édictées par la religion.
16. Même si par ailleurs on nous dit, pour justifier cette position, que le seul fait que les Juifs s'affirmeraient comme Juifs, susciterait des vocations parmi les autres minorités religieuses ou ethniques.